

Règlement financier du Groupe Scolaire Jeanne d'Arc Assomption 2021/2022

TARIFS ANNUELS

	COLLEGE	Cycle I (maternelles)	Cycle II (CP, CE1, CE2)	Cycle III (CM1, CM2)
CONTRIBUTION DES FAMILLES				
Catégorie 1	512,00 €	477,00 €	477,00 €	494,00 €
Catégorie 2	612,00 €	577,00 €	577,00 €	594,00 €
Catégorie 3	714,50 €	679,50 €	679,50 €	696,50 €
Catégorie 4	819,50 €	784,50 €	784,50 €	801,50 €
Catégorie 5	927,00 €	892,00 €	892,00 €	909,00 €
Catégorie 6	1037,00 €	1002,00 €	1002,00 €	1019,00 €
Catégorie 7	1149,50 €	1114,50 €	1114,50 €	1131,50 €
Catégorie 8	1264,50 €	1229,50 €	1229,50 €	1246,50 €
COTISATION APEL (facultatif)				
COTISATION APEL (part établissement)	24,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €
COTISATION APEL (part établissement)	5,38 €	5,38 €	5,38 €	5,38 €
RESTAURATION				
Repas à l'unité	7,10 €	7,10 €	7,10 €	7,10 €
Forfait demi-pension 4 jours (DP4)	858,00 €	858,00 €	858,00 €	858,00 €
Forfait demi-pension 3 jours (DP3)	643,50 €	643,50 €	643,50 €	643,50 €
Forfait demi-pension 2 jours (DP2)	429,00 €	429,00 €	429,00 €	429,00 €
Forfait demi-pension 1 jours (DP1)	214,50 €	214,50 €	214,50 €	214,50 €
GARDERIE ET ETUDE DU SOIR				
Etude du soir (à l'année)	339,00 €		277,00 €	277,00 €
Carte garderie du matin à partir de 7h30 (5 séances)		33,00 €	33,00 €	33,00 €
Carte garderie du matin à partir de 8h00 (10 séances)		23,00 €	23,00 €	23,00 €
Carte de garderie du soir (5 séances)		33,00 €		
Carte d'étude du soir (5 séances)			33,00 €	33,00 €
Garderie du matin (à l'année)		228,00 €	228,00 €	228,00 €
Garderie du soir (à l'année)		228,00 €		
Garderie matin et Etude du soir (à l'année)			341,00 €	341,00 €
Garderie matin et soir (à l'année)		341,00 €		

METHODE DE CALCUL DES CATEGORIES DE PAIEMENT

Quotient	Catégorie
Jusqu'à 3.150 €	1
de 3 151€ à 5 400 €	2
de 5 401 € à 7 650 €	3
de 7 651 € à 9 900 €	4
de 9 901 € à 12 150 €	5
de 12 151 € à 14 400 €	6
de 14 401 € à 16 650 €	7
Au-delà de 16 651 € ...	8

$$\frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{2 \text{ parents} + \text{nombre d'enfants à charge sur l'avis d'imposition}} = \text{Quotient}$$

Exemple

Monsieur X et Madame X ont un revenu fiscal de 26 550,00 €
Ils ont 3 enfants inscrits sur leur feuille d'imposition

$$\text{Leur quotient sera : } \frac{26\,550,00 \text{ €}}{5} = 5\,310,00 \text{ €}$$

Ils seront en catégorie 2

Les règlements par dixièmes se feront au plus tard le 5 de chaque mois pendant 10 mois ; le premier prélèvement interviendra le 5 octobre 2021.

Tout changement de situation familiale sera signalé à la comptabilité par écrit et accompagné du justificatif correspondant (admin.compta@jdapessac.eu).

Les changements d'adresse ou de n° de téléphone doivent être effectués directement en ligne sur Ecole'Directe ou transmis par mail au secrétariat (secretariat.direction@jdapessac.eu ou secretariat.ecole@jdapessac.eu).

